



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE QUAIX EN CHARTREUSE
(ISERE)

Par arrêté municipal n° 63/2017 en date du 13 septembre 2017, le Maire de Quaix en Chartreuse a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le **projet de déclassement et de reclassement par aliénation d'une portion du Chemin de l'Aiguille** ;

Il s'agit d'établir ou non l'affectation à l'usage du public d'une partie dudit chemin rural ;

A cet effet ;

M. Alain GIACCHINI, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Quaix en Chartreuse sur une période de 15 jours, **du 02 au 20 octobre 2017** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit à **M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Quaix en Chartreuse, 15 place Victor Jaillot – 38 950 QUAIX EN CHARTREUSE** ou par courriel, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur : administration@quaix-en-chartreuse.fr.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, en mairie les jours et heures suivants :

- **Mercredi 11 octobre 2017 de 14h30 à 16h30**
- **Vendredi 20 octobre 2017 de 16h30 à 18h30**

Pierre FAURE,
Maire

